

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Claveau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/aaf694db243615aaeb9f128b>

Date d'obtention : 2022-04-14 17:29:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une intervention concertée où tous les partenaires connaissent bien leur rôle en terme de complémentarité. Plus d'efficace, plus vite dans le temps et les conséquences pour les victimes risquent d'être moindres en intervenant de cette manière. J'ai toujours cru à l'intervention concertée comme travailleuse sociale.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Rassurant pour les professionnels du monde scolaire de ne pas être seuls pour gérer ces situations plutôt stressantes et à risques élevés pour le jeune. Plus de confiance dans mes interventions puisqu'elle est encadrée et validée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Toujours être dans un état de bienveillance, sans jugement.